

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALENCIN
SÉANCE DU 6 JUILLET 2015**

L'an deux mil quinze le six juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Valencin, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie de Valencin, sous la présidence de Monsieur le Maire, Robert PARISET.

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	30/06/2015
Présents :	18	Date d'affichage :	30/06/2015
Votants :	20	Date de publication	09/07/2015

PRESENTS : PARISET Robert (Maire), CLAUDIN Félicie (1^{er} adjoint), M Bernard JULLIEN (2^{ème} Adjoint), M Jean-Louis CIANFARANI (4^{ème} Adjoint), DALMAS Marie (5^{ème} adjoint), TERSIGNI Christian (6^{ème} adjoint), VACHER Andrée, ATTARD, Annie-France, CONTY Véronique, FARAULT Patrick, REVOLAT Marilyne, BERNARD Georges, GOMES Katia, AUJOLAS Martial, DEVAUX Vanessa, FOULIER Jean, , BEGOUEN DEMEAUX Geneviève – M Christophe SOULIER

Absents : Mme Virginie TETARD – M Philippe PORTAL – M Pierre SERTIER

Excusés : M Régis BONNOT donne procuration à M Christian TERSIGNI – Melle Audrey JULLIEN donne procuration à M Bernard JULLIEN

Secrétaire : M Martial AUJOLAS

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h40

N° 01	<u>Délibération n° 2015-046</u>	APPROBATION DU COMPTE RENDU Séance du 28 mai 2015
-------	---------------------------------	--

Après avoir pris connaissance du compte rendu de la séance du conseil municipal du 28 mai 2015 le conseil municipal, APPROUVE, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 28 mai 2015.

N° 02	<u>Délibération n° 2015-047</u>	Décision du maire prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal en vertu d'une délégation au titre de l'article L2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales
-------	---------------------------------	---

Monsieur le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal de sa décision n°2015-003 par laquelle il a été décidé de retenir l'offre du cabinet SIAF Ingénierie pour la réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre VRD-Paysage dans le cadre des travaux de mise en sécurité de la RD n°53 pour un montant de 51 800 € HT, 62 160,00 € TTC.

N° 03	<u>Délibération n° 2015-048</u>	Décision du maire prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal en vertu d'une délégation au titre de l'article L2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales
-------	---------------------------------	---

Monsieur le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal de sa décision n°2015-003 par laquelle il a été décidé de retenir l'offre du cabinet Bac Conseils pour la réalisation d'une mission

d'accompagnement méthodologique de type assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du renouvellement des contrats de délégation des services de l'eau potable et l'assainissement pour un montant de 8 480,00 € HT, 10 176,00 € TTC.

N° 04	<u>Délibération n° 2015-049</u>	Désaffiliation de Grenoble-Alpes Métropole du Centre de Gestion 38
-------	---------------------------------	---

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la demande de désaffiliation de Grenoble-Alpes Métropole qui s'inscrit dans un contexte d'évolution de cette intercommunalité, en application de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

N° 05	<u>Délibération n° 2015-050</u>	Evaluation des charges transférées relatives à la dissolution du SI Des pervenches – avis sur le Rapport de la CLECT
-------	---------------------------------	---

Suite au transfert de la compétence « Gestion du foyer logement les Pervenches » à la CCCND à compter du 1^{er} janvier 2014, transfert entraînant également le transfert à la CCCND des biens affectés à l'exercice de ladite compétence, les charges ont été évaluées comme suit par la CLECT

-pour la compétence « foyer logement » : une charge nette de 48,4 K€ à répartir entre les communes précédemment membres du syndicat selon le taux de participation (soit une charge de 7,2 k€ pour Valencin, le taux de participation de la Commune étant fixé à 14,9%). La CLECT propose que cette charge nette soit réévaluée une fois que le prêt conclu pour l'acquisition du bâtiment sera totalement remboursé (en 2017)

-pour le bâtiment « cuisine » : aucune charge transférée puisque la cuisine est louée par la CCCND à un traiteur depuis le 1^{er} janvier 2015 pour un loyer annuel de 12 k€ et l'emprunt a été remboursé par anticipation en 2014.

Le Conseil Municipal, par **19 Voix Pour** **1 Abstention (Mme Geneviève BEGOUEN-DEMEAUX)** **0 Voix Contre**, **APPROUVE** le rapport adopté par la CLECT le 3 mars 2015.

N° 06	<u>Délibération n° 2015-051</u>	Transfert de la compétence « réseaux et services locaux de communications électroniques à la CCCND – Avis du conseil Municipal
-------	---------------------------------	---

Le Conseil par **19 Voix Pour** **1 Abstention (M Jean FOULIER)** **0 Voix Contre** **APPROUVE** l'extension des compétences de la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné à la gestion des réseaux et services locaux de communications électroniques,

ACTE la modification des statuts communautaires comme suit « **5° Réseaux et services locaux de communications électroniques** : la communauté est compétente en matière de réseaux et services locaux de communications électroniques au sens de l'article L1425-1 du CGCT »

N° 07	<u>Délibération n° 2015-051</u>	Réhabilitation du Foyer Montagnon – Autorisation donnée au Maire pour signer la demande de déclaration préalable
-------	---------------------------------	---

Le Conseil Municipal par **19 Voix Pour** **1 Abstention (M Jean FOULIER)** **0 Voix Contre**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer et à déposer la demande de déclaration préalable pour la réhabilitation des façades du Foyer Montagnon et sa mise en accessibilité.

N° 08	<u>Délibération n° 2015-052</u>	Pose d'une enseigne sur la façade de la Résidence du clos des tulipes : Autorisation donnée au Maire pour signer le demande de Déclaration Préalable
-------	---------------------------------	---

Le Conseil Municipal **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer et à déposer la demande de déclaration préalable pour la pose d'une enseigne sur la façade de la Résidence Le Clos des Tulipes.

N° 09	<u>Délibération n° 2015-053</u>	Modification du tableau des emplois communaux
-------	---------------------------------	--

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la création d'un poste d'adjoint Administratif 2^{ème} classe à temps non complet (22h/semaine) pour recruter un agent d'accueil à l'Agence postale.

N° 10	<u>Délibération n° 2015-054</u>	Projet City Park – demande de subvention exceptionnelle du Ministère de l'intérieur
-------	---------------------------------	--

Le coût du projet d'installation d'un terrain multi sport en gazon synthétique s'élève à la somme de 55 939,04 €HT, 67 126,85€ TTC.

Cet équipement peut bénéficier d'une subvention exceptionnelle sur la dotation d'Action Parlementaire du Sénateur Bernard Saugy.

Le conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de création d'un terrain multi sport en gazon synthétique

CHARGE Monsieur le Maire de solliciter une subvention exceptionnelle du Ministère de l'intérieur au titre de la dotation parlementaire du Sénat

PREND ACTE que les travaux ne pourront pas débiter avant mars 2016 pour pouvoir prétendre à cette subvention

N° 11	<u>Délibération n° 2015-056</u>	Mise en séparatif du réseau d'assainissement Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau
-------	---------------------------------	---

A l'occasion des travaux de mise en sécurité de la RD 53 dite Route de Lyon et pour répondre aux priorités définies par le Schéma Directeur d'Assainissement, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la réalisation des travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement sur 1 800 ml pour un montant estimé de 540 000 € HT. Une demande de subvention sera faite auprès de l'agence de l'Eau (aide plafonnée à 30% du montant HT des travaux soit 162 000 €).

N° 12	<u>Délibération n° 2015-057</u>	SEDI – Travaux sur réseaux d'éclairage public Chemin de la Combe Picard
-------	---------------------------------	--

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte des travaux d'éclairage public qui seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SEDI Chemin de la Combe picard pour un coût restant à la charge de la commune de 13 215€

N° 13	<u>Délibération n° 2015-058</u>	SEDI – Travaux sur réseaux d'éclairage public Chemin de Bramfaim
-------	---------------------------------	---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte des travaux d'éclairage public qui seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SEDI Chemin de Bramfaim pour un coût restant à la charge de la commune de 2 901 €.

N° 14	<u>Délibération n° 2015-059</u>	SEDI – Travaux enfouissement de réseau d'électricité et France Télécom
-------	---------------------------------	---

A l'occasion des travaux d'aménagement sécuritaire de la RD 53 dite Route de Lyon il est souhaitable de procéder à l'enfouissement des réseaux d'électricité et France télécom.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte des travaux d'enfouissement qui seront réalisé sous maîtrise d'ouvrage du SEDI pour un coût restant à la charge de la commune de 105 936 € pour l'enfouissement du réseau d'électricité et 29 896 € pour l'enfouissement réseau France télécom.

N° 15	<u>Délibération n° 2015-060</u>	Budget Eau potable – Décision modificative n°1
-------	---------------------------------	---

Décision modificative approuvée à l'unanimité

Section d'investissement

Recettes

Chapitre et article	En diminution	En augmentation
041/2031 Frais études		3 217 €
27/2762 Créance sur transfert de droit à déduction de TVA		6 755,03
27/271 Titres immobilisés	3538,03 €	
TOTAL	3 538.03 €	9 972,03 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		+ 6434,00 €

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre et article	En diminution	En augmentation
041/2762 Créance sur transfert de droit à déduction de TVA		3 217 €
21/2111 terrains nus		3 217,00 €
TOTAL		6 434,00 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		+ 6434,00 €

N° 16	<u>Délibération n° 2015-056</u>	Année 2015 – Subvention aux associations et école élémentaire
-------	---------------------------------	--

Le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité, les conseillers membres de bureau des associations n'ont pas participé au vote) de verser les subventions aux associations figurant dans le tableau ci-dessous selon le montant indiqué et DIT que les crédits seront inscrits au budget de la commune.

ASSOCIATIONS de Valencin	Subvention 2015
6 HEURES DE VALENCIN	300
ACCA VALENCIN	600
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	500
AMIS DU TERROIR VALENCIN	450
ASLV	300
ASSOCIATION COMMERCANTS/ARTISANS	300

BADMINTON	300
CLUB DE L'AMITIE VALENCIN	400
COMITE DES FETES VALENCIN	1000
CVL 38 - Football	500
FAUNE ET FLORE DE VALENCIN	500
FNACA VALENCIN	200
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE « Les Roseaux »	500
JOYEUSE BOULE VALENCINOISE	400
JUDO VALENCIN	300
LA POMPILLA	500
MOTO CLUB VALENCINOIS	300
RESTONS EN FORME	450
RITMO ET MELODIA VALENCIN	800
SOLIDARITE SANS FRONTIERES VALENCIN	450
SOU DES ECOLES	1000
TENNIS CLUB de VALENCIN	750
TENNIS DE TABLE	500
ValenChoeur	300
Valen Scène	500
VAL'ESPOIR	500
Subvention exceptionnelle	0
TOTAL Budget annuel	12600

DECIDE, à l'unanimité, de verser la subvention à l'école élémentaire pour la BCD et le crédit « langues vivantes » pour un montant de 345 € (compte 65737)

N° 17	<u>Délibération n° 2015-062</u>	Budget principal – Décision modificative n°1
-------	--	---

Décision modificative n°1 adoptée par **18 Voix Pour** **2 Abstentions** (M Jean FOULIER-Mme Geneviève BÉGOUEN DEMEAUX) **0 Voix Contre**

Section de fonctionnement

Dépenses

Article et ou Opération	En diminution	En augmentation
022 dépenses imprévues	12 600 €	
6574 Subv fonctionnement associations et autres orga droits privés		12 600 €
TOTAL	12 600 €	12 600 €

Section d'investissement

Dépenses

Article et ou Opération	En diminution	En augmentation
020 dépenses imprévues	6 000 €	
Opération 139 : Etang de Valencin 21534 Réseau d'électrification		6 000€
TOTAL	6 000 €	6 000 €

N° 18	<u>Délibération n° 2015-063</u>	RPQS 2014 du service de l'assainissement collectif
-------	---------------------------------	--

Le conseil Municipal **ADOPTÉ**, à l'unanimité, le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'assainissement collectif de la Commune de Valencin

N° 19	<u>Délibération n° 2015-064</u>	RPQS 2014 du service de l'eau potable
-------	---------------------------------	---------------------------------------

Le conseil Municipal **ADOPTÉ**, à l'unanimité, le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable de la Commune de Valencin

N° 20	<u>Délibération n° 2015-065</u>	Commission de délégation de service public – Election des membres
-------	---------------------------------	--

Sont élus membres de la Commission de Délégation de Service Public :

Titulaires : M Pierre SERTIER – Mme Félicie CLAUDIN – M Bernard JULLIEN

Suppléants : M Georges BERNARD – Melle Audrey JULLIEN – M Christophe SOULIER

La délibération n°2015-66 relative à la cession des terrains nécessaires à la réalisation du projet d'Alliade Habitat sera à nouveau inscrite à l'ordre du jour d'un prochain Conseil municipal.

Cette délibération ne sera donc pas reportée dans ce compte-rendu.

N° 22	<u>Délibération n° 2015-067</u>	Acquisition foncière en vue de la réalisation du restaurant scolaire
-------	---------------------------------	--

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le principe d'acquisition du terrain nécessaire à la construction du restaurant scolaire au prix de 10 000 €

N° 23	<u>Délibération n° 2015-046</u>	Agence postale – Recrutement d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)
-------	---------------------------------	--

Le conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** le recrutement d'un C.A.E. pour les fonctions d'agent d'accueil à l'Agence Postale à temps partiel à raison de 22 heures / semaine pour une durée de 6 mois à compter du 3 Août 2015.

Questions diverses :

Centre de loisirs du Mercredi après-midi

Le Centre Social d'Heyrieux qui dispose d'une trentaine de places disponibles, propose aux familles des communes de Valencin-St Just Chaleyssin-Grenay d'inscrire leurs enfants dès septembre au Centre de loisirs du mercredi après-midi. Cela concernerait les enfants âgés de 3 à 11 ans.

Navette 11h45 à Valencin.

Participation des familles de 1€ pour la navette (en plus des frais d'inscription)

Levée de la séance 20h50

Le Maire, Robert PARISET

